

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2019

L'an 2019, le 8 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2019 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Martine PY, Brigitte LEBIODA, Max MASDEVILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOYER.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 22 mars 2019, aucune remarque n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

La première partie de ce conseil, consacrée aux votes des comptes administratifs 2018 et aux votes des budgets primitifs 2019, s'est déroulée en présence de Monsieur JOLIBERT, comptable du Trésor à Saint-Bonnet.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

TRANSPORTS :

Section fonctionnement : Recettes : 20 937,20 € dont 3 786,66 € d'excédent reporté
Dépenses : 15 871,81 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 065,39 € (excédent année 2018 : 1 278,73 €).

Section d'investissement : Recettes : 26 934,19 € dont 17 025,00 € d'excédent reporté
Dépenses : 13 989,00 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent d'investissement de 12 945,19 € (déficit année 2018 : 4 079,81 € compensé par les excédents reportés des années antérieures).

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : Recettes : 237 517,81 € dont 184 453,89 € d'excédent reporté
Dépenses : 31 729,17 €

Section investissement : Recettes : 87 731,75 € dont 27 445,65 € d'excédent reporté
Dépenses : 15 436,40 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 205 788,64 € (excédent année 2018 : 21 334,75 €) et un excédent d'investissement de : 72 295,35 € (excédent année 2018 : 44 849,70 €).

COMMUNE :

Section fonctionnement : Recettes : 1 031 044,31 € dont 728 881,33 € d'excédent reporté
Dépenses : 171 593,89 €

Section d'investissement : Recettes : 77 413,42 € dont 37 593,33 € d'excédent reporté
Dépenses : 52 466,05 €

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 859 450,42 € (excédent année 2018 : 130 569,09 €) et un excédent d'investissement de : 24 947,37 €

(déficit année 2018 : 12 645,96 € compensé par les excédents reportés des années antérieures).

Pour le vote des quatre comptes administratifs 2018, Madame le Maire se retire. Ils se font sous la présidence de Monsieur Pierre BOYER, 1^{er} Adjoint, et sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

COMPTES DE GESTION 2018

Après avoir étudié les différents comptes administratifs 2018 et les avoir approuvés, le Maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2018 du percepteur. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2018 des budgets : commune, eau – assainissement et transports étant excédentaires dans les deux sections, il n'y a pas de délibération pour les affectations de résultats.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

BUDGET PRIMITIF 2019 DES TRANSPORTS :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 15 000,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 12 945,19 €.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 257 100,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 434 000,00 €.

Pour cette année 2019, la procédure SUP (Servitude d'Utilité Publique) devrait se terminer et l'appel d'offres pour les travaux de mise aux normes de l'assainissement pourra être lancé.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 121 050,00 €. Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 417 260,00 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général, les charges afférentes au personnel ; les principales recettes proviennent des impôts et taxes et les dotations, subventions et participation de l'Etat.

Au budget de l'investissement, la commune prévoit des travaux de voirie, l'acquisition du véhicule ainsi que des travaux sur le bâtiment de la mairie.

Les budgets prévisionnels 2019 soumis au vote sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

TAUX DES TAXES 2019

Le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes locales de 2018 :

Taxe d'habitation : 13,86%.

Taxe foncière (bâti) : 13,44%

Taxe foncière (non bâti) : 70,46%

CFE : 13,52%

Pour information, le trésorier rappelle la moyenne départementale des taux 2018 pour les communes de 250 à 500 habitants :

Taxe d'habitation : 14,13%.

Taxe foncière (bâti) : 18,69%

Taxe foncière (non bâti) : 82,66%

CFE : 23,58%

Au regard du projet de budget proposé, le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux fixés en 2018. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire précise toutefois que le taux des taxes n'est pas augmenté, mais que le montant de la valeur locative est révisé chaque année.

COMMUNES FORESTIERES/ ONF

- Encaissement des ventes de bois

Monsieur Rémi HUBAUD rappelle aux conseillers le courrier de la Fédération Nationale des communes forestières et le modèle de délibération à propos de mesures qui devraient se mettre en place à compter du 1^{er} juillet 2019. L'encaissement des recettes liées aux ventes de bois des collectivités serait effectué directement par l'Office National des Forêts. Il est à préciser que la Fédération Nationale des communes forestières a engagé une action contre ce projet. Il est proposé à la commune de se positionner sur ce sujet. Cette délibération s'opposant à l'encaissement par l'ONF est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Etat d'assiette des coupes ONF pour 2020

Par courrier, l'ONF nous informe de l'inscription des coupes pour l'année 2020 dans la parcelle 14. Nous devons établir une délibération selon le modèle fourni. L'ONF propose de supprimer cette coupe. Celle-ci sera revue dans le prochain plan d'aménagement forestier en cours de préparation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

AVIS SUR LE PROJET DE SRADDET

Madame le Maire rappelle que le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) a été arrêté en assemblée plénière de la Région le 18 octobre 2018. Il est soumis à enquête publique du lundi 18 mars au vendredi 19 avril 2019. Chaque conseiller a pris connaissance de plusieurs documents concernant le SRADDET. Madame le Maire propose une délibération s'opposant au projet de SRADDET en l'état actuel. Brigitte LEBIODA demande qu'il soit également fait état du problème du développement économique des petites communes qui est mal pris en compte dans le projet. Le conseil se prononce à l'unanimité des membres présents en faveur de cet ajout et de cette délibération.

VOIRIE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2018-14 relative à une demande de subvention pour travaux de voirie communale au conseil départemental. A ce jour, les travaux n'ont pas été effectués car une riveraine de cette voie communale a assigné la commune devant le Tribunal de Grande Instance.

Après s'être renseignée auprès des services du Département, il est possible d'affecter le montant de ces travaux sur d'autres voies communales.

Ces travaux seraient réalisés sur les voies communales suivantes : Hameau de La Ville, voie communale B2 ; hameau des Evarras, voie communale B32 et B28 et hameau de Lacou, voie communale A9.

Le montant du devis de l'entreprise COLAS est de 17 796,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité, et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire SANNA : Le tribunal administratif a déclaré irrecevable les 2 recours de madame SANNA contre la commune.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.